

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 30 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION 2025_131

Objet : Protocole d'Accord Transactionnel - Marché global et forfaitaire n°23RE014_AR "Travaux de rénovation des canalisations d'adduction d'eau potable (ARP) et branchements dans diverses rues de la Ville d'Hazebrouck"

Séance du mardi trente septembre deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente

Présents (61) :

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Gaëlle LEFEVRE - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Marie-José DUPONT (Suppléante) - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHIE - Catherine DEPELCHIN - Samuel BEVER - Jean-Michel PLAETEVOET - Yves DELFOLIE - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSSENS - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Bertrand CREPIN - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Yves DEBRUYNE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSION - Virginie DELESTRE - Guy LEROY - Pierre-Louis RUYANT - Sylvie HEMELSDAEL (Suppléante) - Laurence BARROIS - Pascal BECUE (Suppléant) - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (15) :

Antony GAUTIER à Christophe LEGROIS - Arnaud DEVILLEZ à Brigitte GALLI - Gilles DEVIENNE à Dominique JOLY - Sophie SPATOLA à César STORET - Marjorie VANDENBERGHE à Serge OLIVIER - Pierre GRANDGENEVRE à Gaëlle LEFEVRE - Danielle MAMETZ à Joël DEVOS - Philippe DUHAMEL à Florence BRISBART - Audrey SCHERRIER à Valentin BELLEVAL - Pascal DECOOPMAN à Didier TIBERGHIE - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Dominique WALBROU à Philippe GRIMBER - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Yves DEBRUYNE - Luc EVERAERE à Elizabeth BOULET

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 76

Secrétaire de séance : Yves DEBRUYNE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président


Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 30 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION 2025_131

Objet : Protocole d'Accord Transactionnel - Marché global et forfaitaire n°23RE014_AR "Travaux de rénovation des canalisations d'adduction d'eau potable (ARP) et branchements dans diverses rues de la Ville d'Hazebrouck"

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment son article L. 2197-5 ;

Vu le Code civil, notamment son article 2044 ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière d'Eau ;

Considérant la délégation partielle de la compétence Eau à la commune d'Hazebrouck au titre de l'année 2024 ;

Considérant que la Ville d'Hazebrouck a contractualisé le marché n°23RE014_AR « Travaux de rénovation des canalisations d'adduction d'eau potable (ARP) et branchements dans diverses rues de la Ville d'Hazebrouck » avec la Société Parisienne des Canalisations SPAC (59640 Dunkerque) en date du 27 novembre 2023 pour un montant initial de 364 696,11 € HT ;

Considérant que la Ville d'Hazebrouck n'a pas formellement réceptionné les ouvrages considérant que la reprise de l'enrobé était non-conforme aux prescriptions du marché ;

Considérant que la Ville d'Hazebrouck a malgré tout pris possession des ouvrages depuis la mise en service du réseau le 27 juin 2024 ;

Considérant que Cœur de Flandre agglomération détient la compétence Eau depuis le 1^{er} janvier 2024 et que suite à la fin de la délégation de la compétence Eau au 31 décembre 2024, le marché susmentionné lui a été transféré ;

Considérant que 4 factures sont restées impayées ;

Considérant que pour déjudiciariser la procédure en mettant fin amiablement au litige, un protocole d'accord transactionnel a été établi ;

Considérant l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie intercommunale des eaux et du service Assainissement d'Hazebrouck en date du 22 septembre 2025 ;

Il vous est proposé :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le protocole d'accord transactionnel avec la SPAC (59640 DUNKERQUE), joint en annexe de la délibération, pour solder à titre définitif les différends relatifs à l'exécution et au solde du marché n° 23RE014_AR intitulé « Travaux de rénovation des canalisations d'adduction d'eau potable (ARP) et branchements dans diverses rues de la Ville d'Hazebrouck »,

- de procéder au paiement de l'indemnité découlant du protocole à la suite de sa signature pour un montant total de 59 006,41 € TTC correspondant au solde du marché de travaux, aux intérêts moratoires, à la récupération de l'avance forfaitaire et à la moins-value des prestations non conformes aux prescriptions du marché.

Vote :

Pour : 76

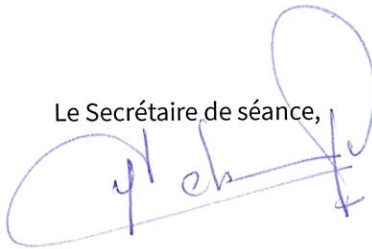
Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

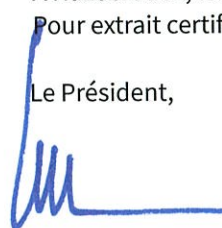
Le Secrétaire de séance,



Yves DEBRUYNE

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 30 septembre 2025,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Valentin BELLEVAL